

Compte rendu de la réunion du Jeudi 6 décembre 2012.

## Commission Eau et Assainissement de l'agglomération de Montpellier

Thierry Ruf, délégué eau de Jacou

Plan du compte rendu

- 1) Quelques rappels et une question sur la délégation de Jacou dans la commission.
- 2) L'ordre du jour et le déroulé général de la réunion
- 3) Les points abordés sans discussion
- 4) Les points donnant lieu à débat dans la commission
- 5) Conclusion

### **1) Quelques rappels et une question sur la délégation de Jacou dans la commission.**

La Commission Eau et Assainissement de l'agglomération de Montpellier est présidée par Jean-Pierre Moure. Louis Pouget est le Président délégué et Josette Claverie la Présidente déléguée suppléante. Le service de rattachement est la « Direction de l'eau et de l'assainissement »

La commission est formée de représentants de la Communauté d'Agglomération et de représentants des communes membres.

Représentants de la Communauté d'Agglomération:	Représentants des Communes membres:
<a href="#">François ANDREU</a> <a href="#">Alain BARRANDON</a> <a href="#">Roger CAIZERGUES</a> <a href="#">Michelle CASSAR</a> <a href="#">Pierre COMBETTES</a> <a href="#">Jean-Pierre COULET</a> <a href="#">Jackie GALABRUN-BOULBES</a> <a href="#">Michel LANDIER</a> <a href="#">Jean-Marc LUSSERT</a> <a href="#">Jacques MARTINIER</a> <a href="#">Jean-Pierre MOURE</a> <a href="#">Christian QUIOT</a> <a href="#">René REVOL</a> <a href="#">Noël SEGURA</a> <a href="#">Adrien SIVIEUDE</a>	Salvador ALEMANY (Cournonsec) Bruno BARDY (Le Crès) Jean-Claude BOUISSEREN (Juvignac) Michel CHASTAING (Clapiers) Jean-Philippe DACHEUX (Saint-Drézéry) Carole DONADA (Lattes) Jean-Paul FINART (Vendargues) Danièle GOMEZ (Saint-Jean-de-Védas) Jean-Paul HUBERMAN (Villeneuve-lès-Maguelone) Philippe LENOIR (Lavérune) Christian LE PEUCH (Murviel-lès-Montpellier) Jean-Baptiste MIRALLES (Saint-Jean-de-Védas) Patrick POITEVIN (Villeneuve-lès-Maguelone) Jean-Claude TISSOT (Le Crès)

Commentaire : En principe, 30 représentants devraient participer mais il n'y en avait qu'une douzaine dans la salle.

Comme le montre le tableau, la Commission n'a pas encore officiellement inclus le délégué de Jacou. Cette situation a fait l'objet d'un incident en cours de réunion, le Directeur des Services publics de l'environnement et des transports de l'Agglo considérant que l'agglo ne connaissait pas ma nomination et ne l'avait pas agréée. J'ai évidemment précisé que Renaud Calvat, Maire de Jacou, m'avait bien nommé au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et que les documents avaient été signés, qu'il s'agissait donc simplement que cette information arrive effectivement à l'agglo. La séance étant largement avancée, l'incident est clos. En fin de réunion, Mme Fuchs m'a précisé qu'étant donné mon statut de délégué de l'eau à Jacou, la Direction de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération avait considéré que je ne pouvais pas participer à la conférence de consensus. Cette impossibilité ne me paraît pas inéluctable, car le croisement des connaissances fait parti des atouts du débat public, mais je considère que la chose est dite et qu'il n'y a pas lieu à revenir la dessus.

## **2) L'ordre du jour et le déroulé général de la réunion**

La réunion est dirigée par :

*Louis Pouget, Conseiller municipal, Vice président de l'agglomération, chargé de l'eau et de l'assainissement*

*Jean Claude Hemain, directeur des services publics de l'environnements et des transports*

*Mme Florence Fuchs – Jesslen, directrice de l'eau et de l'assainissement*

Voici les points abordés

- Deux conventions avec la Communauté d'agglomération du pays de l'or (autorisations de signature) : fourniture d'eau potable et raccordement des eaux usées de Carnon et Figuières aéroport à la station Maera)
- Convention pour des travaux de devoiement des réseaux usées liés au déplacement de l'autoroute A9 (Syndicat du Bas Languedoc).
- Convention pour les travaux de la route de Saussan à Pignan (syndicat du Bas Languedoc)
- Gestion déléguée du service public de l'eau potable sur les communes de Montferrier/Lez, ST Brès et Suussargues. Autorisation de signer le rapport.
- Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Note liminaire
- Service public de l'eau potable – Tarifs. Adoption.

- Service public de l'assainissement collectif – Tarifs. Adoption.
- Service public de l'assainissement non collectif – Tarifs. Adoption.
- Ecocité, contrat de recherche et développement entre Montpellier agglomération, IBM France, l'université de Montpellier 1 et 2. Information.
- Concertation « quelle eau pour demain ? » - Information.

Commentaire : Notons d'emblée que les représentants reçoivent en début de séance les pièces correspondant à l'ordre du jour et qu'ils n'ont donc matériellement pas le temps de les lire et de les commenter. D'ailleurs, la séance est dense puisque les dossiers sont présentés par les trois responsables, M. Pouget et les deux directeurs de service dans une succession continue de prise de parole. Il n'y a guère de moment silencieux pour absorber les informations et engager un débat entre les représentants. Tous les textes ont été adoptés sans discussion approfondie. Seul le dernier point sur la démarche de concertation pour reconduire ou non la délégation du service de l'eau a soulevé des remarques de fond et abouti à des divergences de point de vue (voir ci-après le point 3).

### 3) Les points abordés sans discussion

#### **- Les deux conventions avec la Communauté d'agglomération du pays de l'or (autorisations de signature) : fourniture d'eau potable et raccordement des eaux usées de Carnon et Figières aéroport à la station Maera)**

M. Pouget rappelle qu'il a fallu un arbitrage nécessaire de la préfecture et un accord entre les deux agglomérations. Les deux conventions ont été rédigées pour appliquer cet accord. La première consiste à acheter une quantité minimale d'eau fixée à 2,25 millions de m<sup>3</sup> à l'usine de Vauguières situées sur la commune de Mauguio à un tarif de 0,52 Euro/m<sup>3</sup> HT et la délivrer au réseau de Pérols en 13 points de livraison. La deuxième résulte du rejet par le Préfet du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération de l'étang de l'Or, et des arrangements et aides obtenus avec l'agence de l'eau RMC. Elle impose à chaque agglomération la réalisation des travaux de raccordements des réseaux d'assainissement et le paiement de 4 millions d'Euros de contribution aux investissements déjà réalisés à Maera et pour l'émissaire en mer. La convention fixe aussi les volumes traités par jour pour un équivalent de 15000 habitants en moyenne annuelle et de 25000 en période estivale (soit 460 m<sup>3</sup>/heure en moyenne).

Commentaire : Il n'y a pas eu de discussion puisque ces détails ne pouvaient être immédiatement compréhensibles en séance et restent quelque peu difficiles à saisir après lecture des dites conventions. Pour y voir plus clair, la convention d'assainissement consiste à envoyer en moyenne 4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées vers MAERA, qui en reçoit déjà 26 millions facturés et 8 millions du fait des orages. Comme le dispositif actuel est dimensionné pour traiter 34 millions de m<sup>3</sup>, il va falloir espérer que les orages diminuent sur l'ensemble du bassin de collecte...

**- Convention pour des travaux de devoiement des réseaux usées liés au déplacement de l'autoroute A9 (Syndicat du Bas Languedoc).**

Il s'agit là d'une révision d'une ancienne convention liée au changement technique proposé pour faire passer les eaux usées sous les deux autoroutes dans la zone de St Jean de Vedas. Les frais engagés seront remboursés intégralement par ASF.

**- Convention pour les travaux de la route de Saussan à Pignan (syndicat du Bas Languedoc)**

Il s'agit d'une simple convention de coordination des travaux de voirie.

**- Gestion déléguée du service public de l'eau potable sur les communes de Montferrier/Lez, ST Brès et Sussargues. Autorisation de signer le rapport.**

La Communauté d'agglomération de Montpellier exerce la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 de plein droit en lieu et place des communes membres. Elle intervient dans le principe de la représentation-substitution sur 21 des 31 communes et en propre sur 10 autres, dont Montferrier, St Brès et Sussargues qui sont toutes les trois gérées par la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 et jusque fin 2014. Pour une meilleure maîtrise des consommations, il a été demandé à la SAUR de changer son mode de relevé des compteurs en passant à deux relevés par an au lieu d'un. En compensation le prix de l'eau sera augmenté de 3 % (+7 % sur la part variable et aucun changement sur la part fixe).

Commentaire : Pour ma part, je comprend qu'il s'agit d'une mesure transitoire de rapprochement avec les habitudes existantes chez Véolia et Suez. Les deux relevés permettent surtout aux usagers d'encaisser plus facilement la charge de l'eau en payant en deux fois. L'échéance du contrat correspond à celui de Véolia sur la ville Centre de l'agglomération.

**- Eau et assainissement. Note liminaire sur l'exercice des compétences Eau Potable et Assainissement.**

Notons que l'intitulé de la note diffère un peu de celui de l'ordre du jour.

Elle fait état des principes de représentation-substitution sur 21 des 31 communes et de la compétence en propre sur les 10 autres. Il me semble important de refaire un tableau des positions des communes (voir page suivante)

Dans un souci de transparence, Montpellier agglomération voudrait synthétiser l'exercice de la compétence du cycle de l'eau à la fois sur l'eau potable et l'assainissement, et du coup produire une évolution moyenne de la facture eau et assainissement sur l'ensemble Montpellier-agglomération pour 120 m3 de consommation.

La note demande également d'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable des syndicats Bas-Languedoc, Garrigues Campagne et Salaison.

compétence en propre	Représentation-substitution		
Dix communes	Syndicat Garrigues Campagne	Syndicat Salaison	Syndicat du Bas Languedoc
Grabels	Baillargues	Jacou	Cournonsec
Juvignac	Beaulieu	Le Crès	Cournonterral
Lattes	Castries	Vendargues	Fabrègues
Montferrier	Clapiers		Lavérune
Montpellier	Castelnau Le Lez		Murviel les Montpellier
Pérols	Montaud		Pignan
Prades le Lez	Restinclières		Saint Georges d'Orques
Saint Brès	Saint Drézery		Saint Jean de Vedas
Sussargues	Saint Genies des Mourgues		Saussan
Villeneuve les Maguelone			

Les trois responsables de l'eau de l'Agglo insistent sur les nécessaires transmissions des rapports sur la qualité et le service de l'eau (RPQS) émanant de différents syndicats et de différents délégués. Ils rappellent que les conseillers communautaires se sont substitués aux conseillers municipaux dans les syndicats intercommunaux. Avant, chaque commune est représentée par deux personnes. L'agglo a pris la compétence mais avec une pondération liée aux communes représentées. Par ex, le syndicat du Bas Languedoc a 9 communes de l'agglo sur 25 communes du syndicat. Donc l'agglo représente 18 voix pour les 9 communes.

Commentaires : ainsi, on se dirige bien vers une compétence unique de l'eau avec finalement la disparition des représentants désignés par les communes. A terme donc, dans les deux grands syndicats, une seule personne pèsera 18 fois plus que les autres et si l'agglomération agrandit son périmètre, elle gagnera encore plus de voix dans les conseils d'administration des syndicats... jusqu'à ce qu'elle soit la seule à voter. Cette tendance me paraît dangereuse pour la démocratie. Elle va dans le sens de l'éloignement des citoyens des instances de décision, et même de l'éloignement des maires et élus de tout avis et suivi de ce secteur de l'eau et de l'assainissement. Du coup, c'est la disparition des syndicats mais pas la reconstruction d'une assemblée plurielle et représentative des différents secteurs géographiques et sensibilités politiques. On verra d'ailleurs que c'est la conclusion que l'on peut tirer des propos finaux de la réunion.

## **- Service public de l'eau potable – Tarifs. Adoption.**

A la suite de la délibération du 26 janvier 2011, la communauté d'agglomération a approuvé le principe d'un système tarifaire unique de l'eau dans les 31 communes de l'agglomération, quelque soit la situation de la commune dans un syndicat ou non et le délégataire privé du service. Pour mettre en œuvre ce nouveau schéma directeur, il faut doter le service de 3,6 millions d'euros pour l'année 2013. Le tarif binomial comprend une part fixe prélevée intégralement par le délégataire et une part mobile liée à la consommation qui est partagée entre le délégataire et la Communauté d'agglomération. Ce nouveau système inclut une progressivité du prix de l'eau. De 0 à 120 m<sup>3</sup>/an, le prix est de 1,125 euros par m<sup>3</sup> hors taxe, et au delà de 120 m<sup>3</sup>/an, le prix sera de 1,263 euro par m<sup>3</sup> hors taxe. Ces chiffres ont été fixés pour couvrir :

- l'ensemble des charges de la communauté d'agglomération, dont les frais de personnel et les frais d'achat d'eau potable à la communauté d'agglomération de l'étang de l'Or.
- les projets d'investissement de la communauté d'agglomération de Montpellier
- l'ensemble de la rémunération des exploitants fixés par les six contrats de délégation.

Bien entendu, les usagers payent en même temps la part assainissement (1,38 euro/m<sup>3</sup> HT en 2011) et les différentes taxes (Tva, agence de l'eau, ect...)

Les dirigeants de la réunion précisent que les augmentations finales se situent à : +2% pour l'eau potable, +2,9% pour l'assainissement collectif, +3% pour l'assainissement non collectif. L'inflation est de 1,9%. Le taux de Tva est de 5,5% en eau potable et de 7 % pour l'assainissement. L'agence de l'eau a annoncé une hausse de + 6cts l'année prochaine. M. Pouget précise que il ne peut y avoir de tarif différent pour les eaux utilisées pour l'arrosage. L'arrosage doit être fait avec de l'eau brute, pas avec de l'eau traitée pour être potable. Les branchements en plomb ne devraient plus exister.

Le délégué à l'eau de Grabels constate que le prix a augmenté de 18,47% pour la consommation. M. Pouget pense qu'il y a un changement de structure des prix à Grabels et que le consommateur n'a pas vu le changement. Les gens paieront le prix au mètre cube que l'agglomération va voter là. A Grabels, le prix va diminuer, à Montferrier, le prix va augmenter, parce qu'ils n'ont pas fait d'investissement dans leur gestion antérieure. Les contrats étant différents entre les délégataires, le prix unique prévu sur l'ensemble de l'agglomération va donc produire des impacts différents sur les parts de délégataires et ce qui reste pour l'agglomération.

Thierry Ruf souligne que le bilan de l'eau sur le syndicat du Salaison (délégué à Véolia) fait apparaître un écart anormalement important entre l'eau produite et l'eau facturée, 2,4 millions de m<sup>3</sup> produit, 1,4 million payé par les consommateurs. Les pertes en réseau étant de l'ordre de 500 000 m<sup>3</sup>, il y a un problème d'identification de la part d'eau non perdue et non facturée. Les dirigeants de la réunion s'étonnent de cette situation qui ne leur a pas été décrite jusqu'à présent et vont examiner la situation.

Commentaire : plusieurs questions se posent. La tarification unique pour des contrats différents va impliquer des négociations particulières pour les six contrats de délégation, chaque délégataire cherchant à maintenir son flux de rémunération des services qu'il assume. Comment ceci sera clarifié pour les citoyens ? Le prix sera unique mais le partage des recettes ne le sera peut-être pas d'une site à un autre, d'un réseau à un autre. Le système binomial progressif fixe le seuil à 120 m<sup>3</sup> par abonné, mais mettre en pratique ce système pose énormément de problèmes. D'abord, ce seuil théorique correspondrait à la

consommation d'un ménage avec deux enfants. Sociologiquement, il y a beaucoup d'écart à cette norme sur l'agglomération de Montpellier. Les familles nombreuses pourraient être pénalisées mais pas seulement. La consommation moyenne sur la zone centre et périphérique gérée par Véolia montre que chaque habitant utilise 71 m<sup>3</sup> d'eau potable par an. Dans l'état actuel des choses, la plupart des foyers risque de payer une bonne partie de leur eau au prix le plus fort. Mais comme une partie très importante des ménages de Montpellier vivent dans des immeubles où l'eau est payée avec les charges globales de l'immeuble, on peut presque avancer que tout le monde payera le tarif le plus eau sans distinction.

Enfin, le seuil est fixé annuellement, 120 m<sup>3</sup> par an mais le système repose sur une facture semestrielle. Que se passera-t-il si par exemple un ménage consomme 40 m<sup>3</sup> en hiver et 80 M<sup>3</sup> en été... Il continuera à bénéficier du tarif identique le plus bas toute l'année alors qu'en réalité, son modèle de consommation estival est celui qui pose des surcoûts d'équipements et d'exploitation et oblige à recourir aux eaux du Rhône par exemple.

Le système tarifaire unique a sans doute quelque vertu mais cela suppose une grande vigilance pour savoir quels sont les impacts sur les différentes catégories et quels sont les nouveaux arrangements entre agglomération, syndicats intercommunaux et entreprises délégataires.

#### **- Service public de l'assainissement collectif – Tarifs. Adoption.**

La situation est similaire pour l'assainissement avec un prix unique de 1,42 euros par m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.

Commentaire : l'organisation spatiale des délégations du service de l'assainissement diffère de celle de l'eau potable. Veolia est l'entreprise principale pour le centre et l'Est de l'agglomération, Suez-Lyonnaise des Eaux n'ayant que quelques communes de l'ouest sous sa délégation.

#### **- Service public de l'assainissement non collectif – Tarifs. Adoption.**

Quelques secteurs de l'agglomération ne sont pas raccordés à aucun réseau collectif d'assainissement. Un service spécialisé de l'agglomération assure des diagnostics et des contrôles réglementaires facturés de 64,5 à 154,5 Euros.

Commentaire : il faut remarquer que certaines de ces zones sont urbanisées de manière très peu dense avec des villas disposant de très grands jardins de 1000 m<sup>2</sup> ou plus. De fait, la non appartenance à un réseau collectif est une sorte de garde-fous pour éviter que ces quartiers hupés n'évoluent avec le temps et la pression urbaine. M. Pouget s'insurgeait sur les gens qui utilisent l'arrosage et ne veulent pas payer l'assainissement, car il considère qu'ils doivent contribuer au réseau collectif dans son ensemble. Je dirai la même chose pour les zones les plus riches qui ne payent que l'eau potable et pas l'assainissement. Ils devraient le faire aussi au nom de l'exigence sociale et de la nécessité d'avoir des dispositifs collectifs.

**- Ecocité, contrat de recherche et développement entre Montpellier agglomération, IBM france, l'université de Montpellier 1 et 2. Information.**

Les dirigeants de la réunion présentent le projet Ecocité, Cité intelligente. Il s'agit de traiter de manière scientifique et intégrale toutes les données numériques liées à l'eau dans la zone centrale de l'Agglomération (de Castelnau à Montpellier, Lattes et Pérols). Un calculateur permettra de suivre les consommations d'eau et les déplacements d'eau. Plusieurs partenaires sont impliqués, notamment l'université de Montpellier I et II, l'IDATE, et l'agglo de Montpellier. IBM a pris l'initiative. IBM dispose de 4 sites de recherche d'excellence sur l'eau à Amsterdam, Dublin, Montpellier, et un en Asie

Le Pôle eau mondial de Montpellier a fonctionné. C'est un travail entre le monde scientifique et les entreprises, et, selon M. Pouget, on peut en être fier. Les métiers d'eau et d'assainissement produisent énormément de données. Il y a des problèmes de traitements, de stockage. Il faut améliorer et optimiser les services aux usagers. Les télé-relèves vont apporter encore plus de données. Avec la sectorisation et télé-relèves, on va pouvoir améliorer l'efficacité sur les rendements de réseaux.

Le but de cette recherche est aussi de croiser les thématiques, pas seulement l'eau, mais aussi l'énergie, les transports, les risques autour du projet urbain de Montpellier à la mer (Gérontopole de Castelnau, Port Mariane, Oz et gare TGV, Route de la Mer).

Il y aura donc une plateforme collaborative, avec la convergence des données issues de domaines divers, souvent cloisonnés pour favoriser la mutualisation de leur exploitation, restituer les données traitées aux exploitants, aux entreprises ainsi qu'aux usagers, promouvoir l'innovation, faciliter les start up...etc.

Le financement de ce projet est de 7 millions d'Euros sur 3 ans avec 4 millions de l'agglo de Montpellier, 2 millions de IBM et 1 million de Véolia.

Commentaire : les dirigeants de la réunion exposent en quelques minutes un dossier qui exigerait à lui seul une réunion entière avec différents exposés et des lectures préalables des documents. Cela ressemble bien à une usine à gaz. Ce qui est curieux, c'est le fait que l'agglo assume l'essentiel du financement alors que le terrain de jeu de ces méga-calculs est réservé aux nouveaux quartiers de la « cité intelligente », une petite partie du périmètre des 31 communes de l'agglo, mais aussi un sous ensemble hétérogène et décalé de différents cours d'eau, de réseaux d'eau brute, de réseaux d'eau potable, de réseaux d'assainissement, de réseaux de transports, ect.

Par ailleurs, si IBM et Véolia sont très impliqués, le pôle eau, l'Etat et les exploitants de services urbains (Veolia transdev par exemple!), les usagers ou mieux les citoyens sont absents mais aussi les instances de régulation locale de l'eau, en premier lieu le SAGE Lez-Mosson-étangs palavasiens.

Enfin, la convergence de données informatique issues de différents types de services exige beaucoup de prudence et doit être analysée par la commission informatique et libertés.



#### **4) Les points donnant lieu à débat dans la commission**

La commission aborde en fin de réunion un point clé de l'avenir de l'eau dans l'agglomération de Montpellier. Déjà partiellement informé par une réunion spécifique le 13 novembre 2012, les membres présents connaissaient les grands principes mis en œuvre, avec une expertise de bureaux d'étude sur la gestion actuelle, une conférence de consensus « quelle eau demain ? » et le travail de la commission elle-même dans les prochains mois jusqu'au forum de l'eau programmé en mai 2013. L'agglomération décidera du principe retenu à l'issue de ces démarches : gestion déléguée de l'eau ou gestion en régie.

##### **- Concertation « quelle eau pour demain ? » - Information.**

Les dirigeants de la réunion exposent ici les premiers éléments tirés de la conférence de consensus, qui a démarré ses travaux à partir du 13 novembre 2012 avec 18 personnes au final (sur 21 retenues), lesquelles ont suivi deux Week End de présentation des services de l'eau de l'agglomération, les 17-18 novembre et 1-2 décembre 2012.

La démarche est scientifique et il est prouvé qu'elle a fonctionné ailleurs (on parle de Lyon par exemple). On arrive à avoir une certaine représentativité avec 20 personnes choisies parmi 400 000.

Notons que sur 18 personnes, 14 résident à Montpellier Ville. Toutes les catégories d'acteurs ont été représentées, des associations environnementalistes, aux entreprises en passant par les agences de l'eau, les services de l'Etat. C'est, on nous l'assure un travail scientifique, réalisé par le prestataire LISODE.

Parmi les thèmes de discussion, on trouve les actions pédagogiques, les innovations dans la gestion de service et la gestion de clientèle. La problématique de l'eau pluviale n'est pas retenue car hors du champ de la concertation qui est sur l'eau potable et l'assainissement. La question de la régie ou de la délégation du service ne fait pas partie du débat dans ce cadre là.

Les suggestions de prolongation des débats ne sont pas possible du fait du risque de ne plus avoir le panel des 18 personnes avec nous. En revanche, il sera possible de revoir le panel à mi parcours vers Février ou Mars. La synthèse des réflexions du panel sera publique. Dans le 3<sup>e</sup> week end de janvier 2013, 15 propositions de témoignages sur des sujets liés au débat ont été choisis.

Les objectifs du 1er week end. (17-18 nov 2012) ont été de formuler des attentes, des premières questions, et de faire la présentation des services (Louis Pouget, Olivier Delage). Après la visite des sources captées du Lez, et d'une petite partie du réseau (pas le temps de visiter la principale station d'épuration), il y a eu Alternance de présentation et travail en ateliers et restitutions en collectif. Il y a adhésion du groupe, voire enthousiasme. Certains s'interrogent sur quoi ils sont attendus, et quelles recommandations ils pourraient faire. La méthode de la conférence est claire et bien maîtrisée par Lisode. Il y a une prise de conscience de la complexité du nombre d'acteurs autour de la production et de la distribution, de l'entretien des ouvrages, de la gestion de la clientèle. Sur la source du Lez, ils pensaient qu'on était en climat semi aride. En fait découvrent qu'il y a de l'eau sous nos pieds.

Il y a «également beaucoup de questions sur Maera et le rejet en mer.

Il y a des attentes sur la lecture des factures. Ils ont compris que l'eau paye l'eau, l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Ils ont compris qui contrôle qui. Ils ont insisté sur la question du calcaire

dans l'eau. Enfin ils ont exprimés une frustration sur la visite ratée d'Arago et la visite trop rapide de Maera.

Le 2e week end des 1er et le 2 décembre 2012 consistait à poursuivre l'apprentissage. Tous les gens sont revenus. Ils étaient même impatients de revenir et d'apporter de nouvelles questions. Tout cela est fait dans des conditions scientifiques, c'est impressionnant.

Les nouvelles questions portent sur les qualités de l'eau potable, le calcaire et le chlore et sur la qualité des rejets d'eau d'assainissement. D'autres questions concernent les tarifications solidaires et saisonnières, et la coopération décentralisée. D'autres touchent à l'organisation des relations usagers - fournisseurs ou usagers - agglomération de Montpellier.

Parmi les 18 personnes, 6 seulement payent l'eau directement à un prestataire, mais les autres n'ont jamais vu de facture, parce que cela est payé à travers un syndicat d'immeuble.

Parmi les idées nouvelles, on peut citer : pourquoi ne pas faire payer l'assainissement en charge fixe et non pas en relation au m3 consommés, puisque l'essentiel des coûts sont des charges d'investissements.

Commentaire : Effectivement ce dernier point est une bonne idée. D'ailleurs, malgré les imperfections du modèle de la conférence de consensus (un groupe très restreint, un déséquilibre entre les montpelliérains et les autres, un trop faible nombre de personnes payant directement l'eau, un dispositif trop resserré dans le temps pour intégrer tous les éléments de complexité), la démarche d'écoute d'acteurs sociaux indépendants apporte toujours quelque chose de positif.

A l'issue de cette longue présentation donnée à trois voix, les délégués à l'eau de Grabels et de Jacou sont intervenus pour recentrer le débat sur le but même de la concertation et des différentes expertises : continuer le régime des délégations (il y en a six actuellement au niveau des syndicats intercommunaux et autant de configurations diverses que de communes en compétence propre qui ont délégué à l'une des trois sociétés en place. Le délégué de Grabels a notamment critiqué la présentation faite autour de la clientèle de l'eau, alors qu'il faudrait penser usagers et citoyens de l'eau.

M. Pouget a répondu qu'il s'agissait de position idéologique. T. Ruf que la Commune de Jacou, à l'initiative du Maire et Conseiller Général Jean-Marcel Castet avait elle même voté un souhait de gestion en régie publique directe en 2011 et que cette position est toujours celle de Renaud Calvat et de la majorité municipale. A Grabels, la question du mode de gestion sera l'objet d'une votation à l'initiative de la Mairie. D'une manière générale, T. Ruf précise qu'il est normal qu'un débat éclairé se mette en place à l'échelle des différentes communes pour compléter le dispositif de concertation prévu par l'Agglo. M. Pouget considère que la décision ne relève que de l'Agglo, et que tout ce qui se passe au niveau des communes est extérieur. T. Ruf s'inscrit en désaccord car, au delà des cas de chaque commune, il y a une dimension politique qui fait référence aux différentes expressions de la Gauche en matière de gestion publique de l'eau, y compris au Parti Socialiste.

M. Hémain répond sèchement qu'à l'Agglo, la politique n'y entre pas. A L'agglo, il n'y a pas qu'une seule pensée. L'agglo, c'est l'unanimité qui compte.

Ces propos font l'objet de diverses réactions des personnes présentes délégués d'autres communes que Grabels et Jacou. Il en ressort que l'échelon communal est bien approprié pour des débats qui vont éclairer

les élus des conseils municipaux et permettre aux maires et aux conseillers d'agglomération de porter des messages et des positions exprimées dans chaque commune.

La prochaine réunion aura lieu le Lundi 7 janvier à 16h à l'hotel d'agglomération à Montpellier.

## **5) Conclusion**

Commentaire : Les derniers propos tenus par les dirigeants de cette réunion semblent extraordinaires pour un élu d'une commune mais aussi pour un citoyen de l'agglomération. Comment peut-on soutenir qu'il n'y a plus de politique quand on mutualise les activités des communes ? Comment peut-on penser qu'il y a une solution unique à la gestion de l'eau et de l'assainissement ? Quelque soit le point de vue technique, économique, institutionnel, social, environnemental, gouverner c'est choisir entre différentes alternatives.

Il me semble maintenant crucial de lancer différents processus de débat éclairé dans les communes avec différents points de vue sur le sujet qui nous occupe en 2013 : l'avenir de l'eau à Montpellier et dans sa région doit-il dépendre uniquement de la centralisation des décisions sur l'agglomération ? Quels sont les avantages et les inconvénients des alternatives possibles ? Comment maintenir un suivi démocratique aux différents échelons (quartiers, communes, réseaux, agglomération, bassins versants, bassins d'usages, zones de collecte des eaux usées).